

Les minima sociaux et le retour à l'emploi

Minima
sociaux

Première baisse du
nombre d'allocataires
depuis la crise de 2008

Il n'en reste
plus que 4 millions

Y a encore
du boulot



BRG
BRIEF.ECO

Les minima sociaux et le retour à l'emploi

Le nombre d'allocataires de minima sociaux a diminué en 2016 pour la première fois depuis 2008. Ces dispositifs **visent à lutter contre la pauvreté sans décourager ses bénéficiaires de retrouver un emploi.**

L'ACTU

Fin 2016, 4,15 millions de personnes en France percevaient au moins l'un des 10 minima sociaux, soit 1,8 % de moins que l'année précédente, selon un rapport publié vendredi par le service des statistiques du ministère des Solidarités et de la Santé.

Il s'agit de la première baisse depuis 2008. Les allocataires de minima sociaux étaient alors 3,3 millions. L'infléchissement tient surtout au nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), 1,86 million de foyers fin 2016, en baisse de 4,3 %, ce qui s'explique selon le ministère par la baisse du nombre de demandeurs d'emploi. En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, environ 7 millions de personnes, soit 11 % de la population, bénéficient des minima sociaux. Leur perception est soumise à des conditions de ressources. Le principal est le RSA, qui s'adresse aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou aux personnes plus jeunes ayant perdu un emploi ou ayant au moins un enfant à charge. Les autres répondent à des situations spécifiques : chômeurs en fin de droit, retraités, adultes handicapés, veufs, etc.

L'ÉCLAIRAGE

Comment s'insèrent les minima sociaux dans les prestations sociales ?

Les **systèmes de protection sociale** s'appuient sur deux modèles. Le **modèle d'assurance**, fondé sur la conception du chancelier allemand Otto von Bismarck, au pouvoir à la fin du XIXe siècle, conditionne les prestations à des cotisations pour prévenir un risque (santé, retraite, accident du travail, etc.). Le **modèle d'assistance**, fondé sur les idées de l'économiste britannique William Beveridge, auteur d'un rapport sur la sécurité sociale en 1942, prévoit que tout citoyen peut en bénéficier. Les **minima sociaux** appartiennent à cette catégorie : attribués sous condition de ressources, ils ne sont pas liés au versement de cotisations. « Depuis leur création, les minima sociaux n'ont qu'un seul objectif : **réduire la pauvreté et assurer des ressources aux plus pauvres** », explique à Brief.eco Gilbert Cette, professeur d'économie à l'université d'Aix-Marseille.

En France, ces prestations ont d'abord concerné certaines catégories de la population : les retraités (création du minimum vieillesse en 1956), les handicapés (création du minimum invalidité en 1957), puis les chômeurs en fin de droit ou les veufs. **En 1988, la création du revenu minimum d'insertion (RMI)** étend ce principe à l'ensemble de la population de plus de 25 ans en ajoutant comme condition le respect d'un contrat d'insertion.

Y a-t-il un risque de substitution au travail ?

Dans un rapport de 2005, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) met en évidence certains effets négatifs des aides sociales sur l'accès à l'emploi. Elle définit le terme de « **trappe à inactivité** » comme une situation où « l'entrée dans l'emploi peut paraître sans intérêt

financier parce qu'elle implique la perte du revenu minimum ou d'autres prestations liées au revenu ». Elle en nuance cependant la portée, notant par exemple que le phénomène concerne davantage les parents isolés ou les personnes avec enfants dont le conjoint travaille. « Pour prendre en compte ce problème, plusieurs pays comme ceux d'Europe du Nord, le Royaume-Uni et les États-Unis, ont lancé des réformes des minima sociaux », précise Gilbert Cette.

En 2009, le RSA, qui se substitue au RMI, intègre un complément financier en cas d'insertion professionnelle, pour faire un sorte « qu'un euro d'activité ne soit pas un euro d'assistance en moins », explique à Brief.eco Yannick L'Horty, professeur d'économie à l'université Paris-Est Marne-La-Vallée. Le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 25 % depuis 2009. « Beaucoup d'allocataires cumulent des obstacles sur le marché de l'emploi tels que le manque de qualifications, une mobilité géographique réduite ou des problèmes familiaux », observe Yannick L'Horty.

Qu'est-ce que l'impôt négatif ?

Dans un ouvrage intitulé « **Capitalisme et liberté** », l'économiste américain **Milton Friedman**, défenseur d'une intervention limitée de l'État dans l'économie, propose en 1962 la création d'un impôt négatif sur le revenu pour lutter efficacement contre la pauvreté. Dans ce système, en deçà d'un certain revenu, l'impôt n'est plus versé par l'individu à l'État, mais par l'État à l'individu, à l'image d'une prestation sociale. Les États-Unis, puis le Royaume-Uni, ont mis en place un tel dispositif. Aux États-Unis, le **Earned Income Tax Credit** (crédit d'impôt sur les revenus d'activité), créé en 1975, est réservé aux travailleurs sous condition de ressources et le **Child Tax Credit** (crédit d'impôt pour enfants), mis en place en 1997, concerne les familles pauvres ayant un ou plusieurs enfants.

La France a également expérimenté entre 2001 et 2016 une forme d'impôt négatif avec la prime pour l'emploi, un crédit d'impôt à destination des personnes occupant un emploi faiblement rémunéré. Désormais, la prime d'activité, qui se substitue à ce dispositif, est versée par les caisses d'allocation familiale.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les minima sociaux en France.

Gérald Roux, journaliste à Franceinfo, passé en revue les principaux minima sociaux créés en France, les conditions d'obtention et leurs montants. Sa chronique a fait l'objet d'une mise en images par l'illustratrice Sophia Zandotti.

Les « mythes de l'assistanat ».

Le programme de vidéos d'animation DataGueule dénonce dans une séquence engagée les mythes de l'assistanat. Partant du constat que les minimas sociaux ne sont pas un privilège, mais un droit inscrit dans la Constitution, il s'en prend aux idées reçues concernant les fraudes ou le refus du travail.

Repenser les aides.

Publié en 2016, un rapport du député PS Christophe Sirugue appelle à repenser les minima sociaux pour les simplifier. Estimant que la complexité des aides alimente le non-recours (des personnes y ayant droit sont dissuadées de les demander), il plaide pour une couverture unique qui viendrait remplacer les 10 minima actuels.

Source: <https://www.brief.eco/>